

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 4 (1931)

Heft: 1

Artikel: A propos de la Woba

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-119326>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sans entrer dans le détail des discussions et travaux du Comité Central, nous mentionnerons la révision des statuts de l'U.S.A.L., l'élaboration du règlement et du programme relatifs à l'utilisation du fonds de roulement mis à sa disposition par la Confédération, la participation à plusieurs congrès consacrés à l'habitation et à des expositions, en particulier celle de la Woba (Exposition suisse de l'Habitation à Bâle).

Cette dernière a déterminé le choix de Bâle comme lieu de l'assemblée générale qui a été très fréquentée, la visite à l'Exposition et à la cité-jardin d'Eglsée a été suivie d'une excursion fort bien organisée dans tous les nouveaux groupements d'habitation construits ces dernières années pour finir par la cité-jardin de Freidorf où les participants ont trouvé l'accueil le plus hospitalier.

L'assemblée générale a voté une résolution importante invitant le Comité central à faire une démarche auprès de la Confédération pour obtenir que le fonds de roulement soit augmenté et porté de 200.000,— fr. à 500.000,— fr.

L'assemblée générale de la Section romande a eu lieu à Lausanne le 18 octobre 1930.

Dans le rapport du Comité, M. A. Freymond président, a tenu à exposer de la manière la plus claire et la plus objective, les tendances qui se sont manifestées, au cours de ces dernières années, au sein de l'Union suisse pour l'Amélioration du Logement et de la Section romande, en ce qui a trait à notre activité et son orientation future.

Après avoir rappelé les circonstances qui, en pleine crise du logement, ont motivé la fondation de l'USAL et de notre section, les tâches qui se sont imposées, à la première heure, tâches pressantes nécessitant des solutions immédiates, d'ordre à la fois technique, économique et social, M. Freymond a décrit l'évolution qui s'est faite, à mesure que les conditions du marché du logement devenaient plus normales, dans la conception du problème de l'habitation, aussi bien chez nos autorités que dans notre population.

A propos de la Woba.

Nos fabricants suisses de mobilier ont récolté force louanges à propos de leur belle exposition de Bâle. Exécution soignée, formes simples, bonne construction, bois superbes, solidité, durée, etc. Toutes les qualités, nous en convenons. Consultons maintenant les prix : inabornables pour le 80 % de notre population. Notre industrie du meuble est une industrie de luxe.

Pourquoi donc nos fabricants se plaignent-ils de voir une importation de meubles de 6,8 millions par an ? Ils forment le goût du public pour une marchandise hors de prix et s'étonnent de voir les petites bourses acheter du mobilier de second choix venant du dehors. Toute la conception de nos fabricants et de nos artistes repose sur une grave erreur d'ordre esthétique. Ils supposent qu'un intérieur ne peut être convenable que s'il a été conçu par un ensemblier. Autrement dit, il faut vendre une chambre à coucher, une salle à manger, au lieu de vendre simplement des chaises, des lits, des tables, fabriqués en grande série.

La plupart de nos jeunes ménages suivent docilement cette idée et s'endettent consciencieusement pour avoir d'un seul coup des meubles so-disant assortis. L'ouvrier qui souvent n'a même pas les moyens d'acheter à crédit se voit obligé de trouver chez le bric-à-brac les meubles dépareillés de son nouveau logement. Voilà où nous en sommes. Nous faisons complètement fausse route.

Ce problème d'une permanente actualité, n'est plus envisagé dans son ensemble, mais dans la dépendance des circonstances qui en révèlent l'importance en des cas particuliers et d'intérêt local. On en subordonne l'étude à la solution de ces cas.

L'Union suisse pour l'Amélioration du logement sent faiblir l'intérêt que son activité suscitait, il y a quelques années encore.

« Les pouvoirs publics, un temps alarmés par les conséquences de la pénurie du logement, n'ont plus marqué à notre organisation l'intérêt du début depuis que la demande des logements a été moins pressante et que l'entreprise privée ou coopérative a pris vie. »

« Entre temps, les coopératives d'Habitation se sont développées un peu partout, tout au moins dans les villes importantes, et ce sont elles, et non plus les pouvoirs publics qui sont devenues l'appui essentiel à l'œuvre de l'Union suisse. »

La conséquence est l'influence qu'exercent les représentants des sociétés coopératives dans les comités de l'USAL et l'importance que prennent dans les discussions les problèmes spéciaux qui intéressent directement les dites sociétés.

On peut donc se demander si les préoccupations de notre Union, en particulier de la Section romande doivent se porter moins vers les questions générales qui ont été posées dans nos statuts, mais s'orienter « vers la défense positive et précise des intérêts des sociétés coopératives d'habitation déjà fondées ou encore à créer. »

M. Freymond et le Comité de la Section « tout en restant partisans du développement de la construction par des coopératives » n'estiment pas que cela représente le seul mode intéressant d'amélioration des conditions générales du logement. Ils y voient « le moyen efficace d'empêcher la spéculation sur le logement dans ce qu'elle a de vicieux ou d'abusif pour les petites bourses et d'éduquer d'autre part le locataire à une meilleure compréhension de ses devoirs... »

(A suivre)

Il existe en Suisse une seule fabrique qui se soit spécialisée dans la fabrication des chaises et tables de série, de type moderne; une autre s'est concentrée sur la production du lit économique moderne. Il n'existe pas d'armoire, de buffet, de commode, ni de rayonnage de série, en Suisse. Une amélioration et une consolidation de cette industrie ne pourra se faire en Suisse que lorsque nos fabricants et surtout nos revendeurs de meubles auront compris qu'ils doivent offrir au public des « pièces détachées » de mobilier, c'est-à-dire des meubles qui se puissent acheter au fur et à mesure des besoins, à des prix accessibles à la majorité de la population; des meubles très simples, modernes, fabriqués en quantité par des usines spécialisées, comme des bicyclettes ou des baignoires. On constatera alors le grand leurre que défendent nos « ensembliers ». Leurs théories sont peut-être valables pour l'industrie de luxe, mais elles s'effondrent dans les conditions de vie des milieux modestes de notre population. Remettez à deux ménages ouvriers le même nombre de chaises, tables, lits et armoires, et vous verrez deux intérieurs totalement différents et parfaitement caractérisés par le goût et le tempérament de leurs habitants. Allons, Messieurs les marchands de meubles, mettez-vous à la page ! Sinon, ne vous plaignez pas !

HL.

GENÈVE — IMPRIMERIE PAUL RICHTER